

La commission de révision des condamnations pénales a renvoyé lundi au 12 janvier 2015 son examen du dossier de Mis et Thiennot.

Raymond Mis et Gabriel Thiennot ont été condamnés il y a plus de soixante ans à quinze ans de travaux forcés pour le meurtre d'un garde-chasse qu'ils ont toujours nié.

Aujourd'hui décédés, ils avaient été condamnés pour le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, retrouvé mort le 31 décembre 1946 dans un étang de la commune de Saint-Michel-en-Brenne (Indre). Les soupçons s'étaient immédiatement portés sur eux. Arrêtés avec un groupe de chasseurs, début 1947, interrogés par les enquêteurs, ils étaient passés aux aveux avant de se rétracter.

Incarcérés à la maison d'arrêt de Châteauroux en janvier 1947, Mis et Thiennot n'ont ensuite jamais cessé de clamer leur innocence, affirmant avoir été obligés de signer des aveux sous les coups et la torture au cours d'une garde à vue de huit jours.

Me Jean-Pierre Mignard, avocat des familles, avait sollicité le report de l'examen de leur demande, notamment en raison de l'adoption prochaine d'une nouvelle loi élargissant les conditions d'accès à la révision, qui permettra à la compagne de Raymond Mis de se joindre à la procédure.

Cinq requêtes déposées, cinq requêtes rejetées

Me Mignard a par ailleurs argumenté que **« la convention (internationale) de 1984 sur la torture prévoit que toutes les déclarations, c'est-à-dire les procès-verbaux qui ont été obtenus à l'aide de sévices ou d'actes de torture, doivent être éradiqués des procédures, ce qui change tout dans ce dossier, où l'essentiel pour ne pas dire tout (ce qui est) à charge est constitué des procès-verbaux ».**

Enfin, l'avocat a annoncé avoir transmis à la commission **« de nouveaux documents sur l'attitude pendant la seconde guerre mondiale du commissaire ayant mené l'enquête et dont il apparaît de plus en plus que ses choix étaient évidemment ceux de la Révolution nationale du maréchal Pétain et d'une coopération, pour ne pas dire plus, avec l'occupant nazi, ce qui a eu des traces dans la conduite de cette enquête, Gabriel Thiennot appartenant à une famille de militants communistes notoirement résistants ».** Graciés à mi-peine, en 1954, par le président René Coty, ils ont toujours réclamé la révision de leur procès.

Une première requête en révision a été déposée en 1980, d'autres ont suivi en 1984, 1991, 1996 et 2005. Mais toutes, jusqu'à présent, ont été rejetées.